

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 06

Pour : 06 + 1 pouvoir

Contre : 00

Abstention : 00

L'an deux mille dix neuf

Le : Vendredi 27 décembre

Le Conseil Municipal de Saint-Ambroix

dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire
à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur le Président de séance de
Monsieur Franck NAVET

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 décembre 2019

OBJET :

Projet d'implantation de parc Eolien sur la commune de Saint-Ambroix par la société NORDEX France.

Présents : Christophe FONTAINE, Marie-Jeanne CONTANT, Alexandre COLAS, Franck NAVET, Charles BABLIN, Olivier MATHET.

Absents excusés : Ghislaine TROCHET, Hervé Mijoin, Johann TRUMEAU.

Christophe LALOEUF donne pouvoir à Franck NAVET

Secrétaire de séance : Charles BABLIN

Monsieur le Président de séance, Franck NAVET, rappelle au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après «le Projet »).

Monsieur Johann TRUMEAU, maire de la commune et Monsieur Hervé MIJOIN, conseiller municipal apparenté à des propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le projet ; Madame Ghislaine TROCHET, 1^{ère} Adjointe mais également propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le Projet, se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain (s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrain (s) ou voie (s) relevant du domaine communal.

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

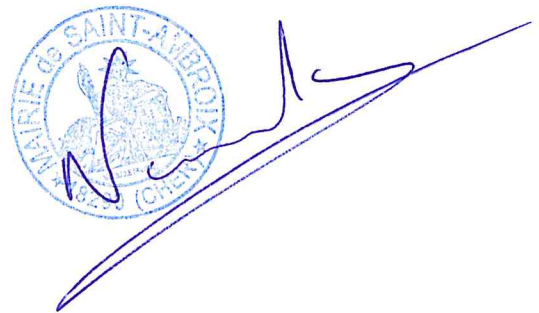
-se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et encourage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation ;

-approuve le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de ses terrains à la société NORDEX France ;

-**approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ;

-**autorise** Monsieur Franck NAVET à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux chemins concernés.

A Saint-Ambroix, le 27 décembre 2019
L'Adjoint au Maire,
Franck NAVET

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Ambroix. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-AMBROIX" around the top and "1827" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "F. NAVET". A long, thin blue line extends from the end of the signature across the page.